

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, le 18 FEV, 2020

La Directrice Régionale

à

Monsieur le Directeur

**Société ArcelorMittal Méditerranée**

Usine de Fos

**13 776 – FOS-SUR-MER**

**Objet** : Conclusions de la visite d'inspection du 17 septembre 2019 dans l'établissement **ArcelorMittal Méditerranée** à Fos-sur-Mer.

**Ref.** : Votre courrier en réponse du 15 novembre 2019, complété le 29 novembre 2019.

**P.J.** : 1 fiche d'écart complétée.

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 17 septembre 2019.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- Inventaire des sources d'émissions diffuses de poussières générées sur le site ;
- Méthodologie d'évaluation et de quantification de ces émissions ;
- Actions de réduction mises en œuvre.

Suite à cette visite d'inspection, 1 écart à la réglementation ainsi qu'une liste de remarques vous ont été notifiés par les inspecteurs de l'environnement. Par courriers visés en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection à la suite de cette visite :

*(Faint signature and stamp)*

Écarts à la réglementation relevés : (voir la fiche jointe)

En réponse à l'écart n°1 relatif à l'absence de dossier d'évaluation des émissions de poussières visé à l'article 3.3.3 de votre arrêté préfectoral du 23 mai 2017, vous avez transmis les dossiers de description des sources d'émissions de poussières diffuses pour chacun des départements. Ces dossiers précisent également les dispositions mises en place pour éviter et limiter les émissions de poussières diffuses, les périodicités d'entretien des dispositifs ainsi que les améliorations programmées associées. **Tenant compte de ces éléments, je considère l'écart n°1 soldé.**

Ces conclusions sont reprises dans la fiche d'écart jointe.

Remarques particulières relevées :

Les réponses apportées aux remarques n°1, 4, 5, 7 et 8 sont satisfaisantes. Je prends note des actions correctives et des délais associés. Un récolement de certaines de ces actions sera réalisé lors d'une prochaine visite d'inspection.

En réponse à la remarque n°2, le tableau récapitulatif des différents postes des émissions de poussières diffuses avec l'origine des ratios techniques utilisés doit être complété par le volet relatif aux émissions diffuses de plein air. Vous devez justifier les ratios techniques retenus pour les émissions éoliennes et celles liées à la manutention et aux transports. L'instruction pour l'établissement du bilan des poussières diffuses référencée GED AQ N° 6564 du 01/01/2019 sera complétée à cet effet.

En complément des éléments en réponse apportés à la remarque n°3 relative aux mesures techniques et/ou organisationnelles pouvant être mises en oeuvre en cas d'épisodes de grand vent, vous veillerez à m'adresser, sous 15 jours, un calendrier associé au plan d'actions proposé.

Concernant la remarque n°6, je vous demande de m'adresser, sous 2 mois, un plan d'action sur les mesures d'amélioration pouvant être mises en oeuvre afin de limiter les envols de poussières liées aux opérations de manutention des chargeurs d'injection de charbon qui alimentent les tuyères des deux hauts-fourneaux.

Aussi, l'Inspection demeure en attente des éléments suivants :

- la modélisation des effets sur la santé des mises aux chandelles de la cokerie (échéance : décembre 2019) (remarque n°1),
- les résultats de la dernière campagne réalisée sur les émissions diffuses d'atelier (remarque n°4).

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que la fiche d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.